

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 MAI 2017 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – DEMOLY Fabienne – LACROIX Jean-Sébastien – CRETIN Claire – BOUTERAON Elisabeth - GRENIER Sandrine - BENOIT-GUYOD Sébastien - GALLOIS Delphine - CHAVIN-GAZALIER Fabien - GENRE Annie – DESPREZ Alain – CHARDON Laurent – BOURLAND Frédéric - CLERC Nicolas – CAILLAT Marie-Carmen – PROST Marcel – GANGNERY Véronique

Absents: BOURQUI Gilles (pouvoir à MATHEZ Christophe) –JEANNEROD Françoise (pouvoir à CRETIN Claire) - DELEPOUVE Lionel

Secrétaire de séance : CLERC Nicolas

Le 11 mai 2017, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2017**
- 3 – Transfert de la ZA du Bois de l'Ours à la Communauté de communes de la Station des Rousses : signature d'une convention temporaire de coopération et de gestion**
- 4 – Convention d'occupation du domaine public avec Infracos : transfert à la société Free Mobile**
- 5 – Motion de soutien aux hôpitaux de Morez et Saint-Claude**
- 6 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 7 – Questions et informations diverses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Nicolas CLERC secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2017

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 13 avril 2017.

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 avril 2017.

3 – Transfert de la ZA du Bois de l'Ours à la Communauté de communes de la Station des Rousses (CCSR) : signature d'une convention temporaire de coopération et de gestion

A compter du 1^{er} janvier 2017, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques relèvent de la seule compétence de la CCSR qui en a désormais l'exercice exclusif.

Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseillers municipaux membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences, soit au plus tard le 31 décembre 2017.

La commune a engagé des négociations depuis septembre 2016 pour la vente des terrains de la ZA du Bois de l'Ours avec les acquéreurs suivants :

- M. Maurice FERNEX, groupe PROVENCIA sis 1 rue de Vénétié 74940 ANNECY-LE-VIEUX concernant la parcelle cadastrée section AD n° 472 d'une superficie de 3 996 m² ;
- M. Matthieu CUPILLARD sis 29 rue du Pré 39200 SAINT-CLAUDE concernant la parcelle cadastrée section AD n° 473 d'une superficie de 8 408 m² ;
- M. Thierry CUPILLARD sis Meublerie du Bois de l'Ours Route Blanche 39220 LES ROUSSES concernant la parcelle cadastrée section AD n° 468 d'une superficie de 903 m².

Selon l'article L. 5214-16-1, la communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans les mêmes conditions, ces collectivités territoriales et établissements publics peuvent confier à la communauté de communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

M. le Maire explique qu'il convient de finaliser les opérations immobilières engagées depuis septembre 2016 avec les acquéreurs susmentionnés afin d'assurer la continuité des services et opérations engagées. Cette convention a pour objet de permettre à la commune de poursuivre l'exécution des missions ci-dessous nécessaires en vue d'assurer la continuité des services et des opérations engagées, relevant de la compétence communautaire.

Les missions faisant l'objet de la présente convention et qui seront exercées par la commune sont celles exclusivement liées à la finalisation de l'opération immobilière suivante : vente des parcelles de la ZA du Bois de l'Ours au prix de 70 € HT le m².

Le projet de convention a beaucoup été travaillé avec l'Association des Maires du Jura. Elle peut présenter quelques fragilités. M. le Maire souhaite finaliser cette opération pour conclure les ventes avec les potentiels acquéreurs qui sont en attente puisque tous les aménagements sont faits.

Robert BONNEFOY demande si un accord a été trouvé avec la famille GAUTHIER pour le droit de passage sur le parking. Christophe MATHEZ répond qu'il y a une discussion en cours avec le groupe PROVENCIA.

Arrivée de Frédéric BOURLAND.

Christophe MATHEZ ne souhaite pas donner d'information sur les activités prévues sur la parcelle vendue à M. CUPILLARD car rien n'est sûr aujourd'hui.

Le terrain destiné à M. FERNEX a déjà fait l'objet d'un compromis de vente qui est devenu caduque car le règlement du nouveau PLU ne correspondait plus aux attentes. La commune a donc lancé une étude cas par cas en cours d'instruction et M. FERNEX attend les conclusions pour acheter la parcelle.

Christophe MATHEZ ajoute que l'autre solution est de vendre à la Communauté de Communes mais cela occasionnerait des frais supplémentaires.

M. le Maire indique que les services de l'Association des Maires de France ont rencontré beaucoup de situations identiques en ce moment pour d'autres collectivités.

Christophe MATHEZ précise que si la commune n'arrive pas à finaliser les ventes, elle vendra les terrains à la communauté de communes.

Un accord a été trouvé avec la CCSR en ce qui concerne la fiscalité : ce sera un système de fiscalité additionnelle et en contrepartie la commune s'engage à assurer le déneigement, l'entretien des espaces verts, la signalisation horizontale de la voirie et le curage du réseau d'eau pluviale.

Delphine GALLOIS demande s'il est possible d'avoir un contrôle sur l'esthétique des bâtiments de cette zone afin qu'elle soit cohérente et propose de sensibiliser les acquéreurs. Christophe MATHEZ répond que la commune n'a aucun contrôle car le PLU a été voté. M. le Maire rappelle qu'un cahier des charges a été approuvé pour cette zone dans le PLU. Alain DESPREZ craint que cette construction ressemble à un bloc en tôle dans lequel on ne voit rien de l'extérieur, sans vitrine, avec uniquement du goudron et des voitures.

Claire CRETIN souhaite des informations sur la publicité et les enseignes dans la ZA. M. le Maire répond qu'un règlement local de publicité fixe les conditions de mise en place sur la station.

Elisabeth BOUTERAON propose qu'il y ait des discussions avec les aménageurs. Annie BERTHET ne souhaite pas que la zone ressemble à ce qu'il y a dans les villes. Elle est favorable à la discussion avec les acquéreurs. M. le Maire répond qu'il est confiant car pour exemple le projet d'Intermarché a bien été travaillé avec la commune. En ce qui concerne le garage automobile, il y a des chartes de couleur et le constructeur ne peut pas y déroger.

M. le Maire précise que Mme la Trésorière a une analyse différente de l'AMJ. La délibération va être transmise au contrôle de légalité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention temporaire de coopération et de gestion de la ZA du Bois de l'Ours et autorise M. le 1^{er} adjoint à la signer au nom de la Commune avec la CCSR.

4 – Convention d'occupation du domaine public avec Infracos : transfert à la société Free Mobile

M. le Maire rappelle qu'une convention d'occupation privative du domaine public en date du 31/08/1998 autorise à Infracos l'implantation d'équipements de communications électroniques sur son territoire, rue des Ecoles.

Free Mobile, qui déploie actuellement son réseau mobile, a fait part de son intérêt de se substituer à Infracos. Les équipements exploités sur le site non démantelés par SFR seront cédés à Free Mobile.

C'est pourquoi Infracos sollicite la commune pour :

- autoriser INFRACOS à transférer à la société FREE MOBILE les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public ;
- approuver la conclusion d'un avenant tripartite prenant acte de cette substitution et en conséquence d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

Frédéric BOURLAND remarque que le centre du village aura donc la 4G avec cet opérateur.

La commune touche un loyer annuel de 5 500 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert à la société Free Mobile les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public et la conclusion d'un avenant tripartite prenant acte de cette substitution. Il autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant.

5 – Motion de soutien aux hôpitaux de Morez et Saint-Claude

Dans un projet de restructuration de la communauté hospitalière de Jura Sud regroupant les hôpitaux de Lons le Saunier, Saint Claude, Morez, Champagnole, Orgelet-Arinthod-Saint Julien, M. le Maire indique que les propositions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ne sont pas acceptables. Il propose de voter la motion suivante :

« La Commune des Rousses rejette le principe de fermer les services des hôpitaux de Morez et Saint Claude au seul regard de bilans comptables. L'histoire nous a enseigné que cette analyse n'était pas suffisante. L'exemple de la fermeture du service de chirurgie de l'hôpital de Champagnole en est un contre-exemple bien présent dans nos mémoires.

Le projet médical de l'offre de soin, l'aménagement du territoire et la nécessité de proximité dans un territoire de montagne, les conséquences sociales d'une restructuration sont autant de sujets qui doivent compléter la seule analyse comptable de la situation. Des améliorations sont certes à réfléchir mais dans cette globalité d'approche.

Ceci dit, l'exemple de la situation de l'hôpital de Morez, « en équilibre de fonctionnement » (avec néanmoins la charge d'un Foyer de Personnes Agées qui l'handicape mais qui doit cesser en 2017) est un résultat qui impose le respect et la reconnaissance de tous ses acteurs qui en sont à l'origine. En tout cas, il démontre qu'un établissement hospitalier, aussi petit soit-il, peut remplir un vrai service de proximité pour ses habitants, dans un territoire très rural, sans avoir recours à la solidarité nationale au niveau de ses finances de fonctionnement. De ce fait, l'exemple justifie pleinement que pour ses investissements, notamment de son fonctionnement radiologique, le recours à la solidarité nationale s'applique.

L'hôpital de Morez a fait la démonstration que la viabilité d'un établissement hospitalier ne répond pas à la seule métropolisation de l'offre de soins, orientation manifeste des propositions de l'Agence Régionale de Santé. C'est pourquoi, nous sommes opposés à l'idée de supprimer aujourd'hui un quelconque service rendu par notre hôpital de proximité. Par précaution d'effet boomerang, nous sommes aussi opposés à la fusion de l'hôpital de Morez avec quiconque.

De même, dans l'état actuel de la réflexion, nous sommes opposés au projet de démembrement de l'offre de soins de l'hôpital de Saint Claude qui reste l'hôpital de rattachement des habitants du Haut-Jura pour des soins plus conséquents.

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté, nous sollicitons votre responsabilité et votre bienveillance afin de préserver l'hôpital de Morez dans sa configuration d'offre de soins actuelle et de réviser votre analyse avec toutes les composantes d'une réflexion territoriale sur l'évolution de l'hôpital de Saint Claude. »

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion qui sera transmise à l'ARS.

6 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés signés par M. le Maire et n'émet pas de remarques.

7- Questions et informations diverses

- Sandrine GRENIER rappelle qu'une manifestation aura lieu samedi 13/05 à 14h à St-Claude pour le maintien de son hôpital.
- Ancienne école de La Doye : M. le Maire indique que le projet de réhabilitation en logement par l'OPH ne se fera pas car il y a trop de travaux et ce projet n'est pas viable financièrement. Il faut trouver un autre opérateur privé. La commune peut se poser la question de mettre en vente le bâtiment. Sébastien BENOIT-GUYOD trouve dommage que la collectivité le laisse à l'abandon sans vocation. Nicolas CLERC propose que la commune investisse pour faire des logements. Frédéric BOURLAND et Christophe MATHEZ pensent que ce n'est pas une compétence communale. M. le Maire précise qu'un certain nombre d'écoles ont été vendues. Sandrine GRENIER constate qu'il n'y aura plus jamais d'enseignement dans cette école.
- L'Echo des Michottes : Delphine GALLOIS précise qu'il est bientôt terminé (28 pages). Il y a un beau dossier sur La Doye, un dossier environnement. Il paraîtra pour la fête des Rousses. Elle ne sait pas encore le mode de distribution qui sera retenu.
- Environnement : Alain DESPREZ précise les actions en cours :
 - Nettoyage des glacis du Fort des Rousses
 - Réintroduction de la fleur « saxifrage-œil de bouc » dans les zones humides
 - Projet de réhabilitation des tourbières et reméandrage : une réunion publique aura lieu le 24/05 en soirée à l'Omnibus avant l'enquête publique
 - Raccordement au réseau d'assainissement de plusieurs maisons d'habitation au lieu-dit les Cressonnières : on avance

- Débordement du réseau d'assainissement dans le golf : la municipalité de St Cergue a voté les crédits nécessaires pour la modification de son pluvial à la Cure.
- Mise en route des jardins partagés au Foyer-Logement et « aux champs de neige » (derrière la crèche) : un grillage et un composteur ont été mis en place.
- Mise en place d'un captage prioritaire autour du lac par un renforcement des règles du périmètre de protection rapprochée : Alain DESPREZ souhaite évoquer à ce titre les problématiques de raccordement au réseau d'assainissement de certaines maisons au Gravier.
- Jean-Sébastien LACROIX précise que le Syndicat des Eaux a lancé une étude sur les pressions agricoles sur l'aire de captage du lac des Rousses. Un nouveau comité de pilotage sera créé pour toutes les activités annexes, hors agriculture, qui peuvent venir perturber le lac (forestiers, pêcheurs, golf...).
- Sébastien BENOIT-GUYOD indique que le projet de restructuration du domaine alpin Dole/Tuffes avance bien en collaboration avec la SOGESTAR. L'objectif est d'inaugurer à l'automne 2018.
- Claire CRETIN précise que l'Espace Nordique Jurassien est en étude de restructuration par un cabinet privé chargé de revoir l'organisation.
- Marcel PROST rappelle qu'il y a beaucoup de problèmes de déversements d'ordures hors des conteneurs semi-enterrés de la route du Génie. Le SICTOM a pris des dispositions : un conteneur pour les déchets recyclables a été ajouté et la collecte a été doublée tous les jeudis depuis le 13 avril. Il demande par ailleurs où en est la nouvelle installation de l'horloge dans l'église avec sa mise en valeur par éclairage et par vitrage. M. le Maire indique qu'il a évoqué la question avec Michel VANDEL de Bois d'amont et une réunion sera organisée avec la paroisse.
- Marcel PROST indique qu'une étude a été lancée par la Communauté de communes de la station des Rousses pour la mise en place d'un éclairage du tour du Fort des Rousses. Il signale que l'accès au Fort et l'entrée depuis la porte suisse sont en très mauvais état. M. le Maire rappelle qu'une somme de 10 000 € a été inscrite au budget pour la réparation des piles du pont du Fort. Lors des travaux, l'accès au fort sera fermé.
- Fabienne DEMOLY informe le conseil municipal que le forum des associations aura lieu le 23 septembre au centre sportif.
- Christophe MATHEZ rend compte du nettoyage du lac par le club de plongée : une équipe a vérifié la crépine, une seconde équipe a vérifié les frayères. Le reste des membres assistés par des barques nettoyaient le fond du lac. Les plongeurs n'ont pas trouvé grand-chose. La gestion du lac est donc correcte. Alain DESPREZ ajoute qu'un inventaire des barques abandonnées autour du lac a été dressé. Trois embarcations vont être enlevées. Il reste à traiter la question de l'installation des lignes d'eau pour protéger les zones de nidification.
- Quartier les Crêtets : Christophe MATHEZ informe le conseil municipal que le chantier a pris un peu de retard pour les réseaux secs mais des équipes supplémentaires ont été mises en place. La livraison est prévue fin juillet. La Municipalité devra se prononcer sur l'étude du carrefour côté Grépillon et le choix éventuel de bordures granits plutôt que de bordures béton car elles sont de meilleure qualité mais avec un surcout de 120 000 €.
- M. le Maire informe le conseil municipal que de gros travaux sont prévus aux Tuffes dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Une présentation sera faite aux élus.

Séance levée à 20h
Le Secrétaire de séance,

Nicolas CLERC




Le Maire,



Bernard MAMET

